



Voiture ventouse déplacée qq minutes tous les 7 jours

Par **zarzis**, le **30/12/2014** à **11:34**

bonjour, voici ma question. nous avons un pb avec une voisine. Elle nous ordonne de garer notre voiture dans notre cour pour qu'elle puisse se garer dans la rue en face de nous alors qu'elle a de la place plus à côté de chez elle, toujours dans la rue. pour précision, c'est une voie publique et il n'y a pas de parking bien délimité. Rue de campagne. maintenant, son nouveau copain a emmené une voiture qu'il stationne toujours devant chez nous pendant 7 jours et après il fait le tour du quartier pendant 10 minutes et il revient à la même place... que peut on faire par rapport à ces agissements ? merci de votre retour.

Par **janus2fr**, le **30/12/2014** à **14:44**

Bonjour,

Vous dites "Elle nous ordonne", mais vous ne précisez pas de quelle autorité dispose cette personne pour que vous soyez, ainsi, obligé de lui obéir. Si elle n'en dispose pas, qu'elle vous ordonne ou pas, vous vous garez où vous voulez du moment que le stationnement est autorisé à cet endroit.

Pour ce qui est de la voiture "ventouse", si celle-ci est régulièrement déplacée et que chaque fois elle peut retrouver la même place restée libre, je ne vois pas bien ce qu'il peut lui être reproché. Profitez donc du moment où cette personne "fait le tour du quartier" pour garer votre voiture à "sa" place !

Par **zarzis**, le **30/12/2014** à **15:13**

bonjour, non aucune autorité particulière, mais je pense qu'elle a qq pbs psychologiques car l'autre jour, elle a bloqué un camion sur la chaussée (elle en tant que personne) s'est mise devant le camion pour qu'il ne passe pas et lui demandait de ne pas bouger, de rester là, qu'elle appelait la gendarmerie et de se garer là..... il y avait des bouchons dans les 2 sens, le chauffeur a fini par forcer le passage et tout le monde est parti. quel comportement avoir face à ce genre de situation ? elle peut faire n'importe quoi ?

Par **Visiteur**, le **31/12/2014** à **10:21**

Bonjour,

faire n'importe quoi, non bien sur ! mais tant qu'elle le fait dans les limites de la loi... oui ! si la voiture est déplacée en temps et heure tous les 7 jours, je ne vois pas trop ce que vous pourrez faire... vous allez reprendre la place un jour ? ok... mais au bout des 7 jours vous allez à votre tour redéplacer la votre ? et là... bingo !! ou alors vous avez une 2eme voiture et... on en finit pas !